

Ville de Châteauneuf sur Charente Membres en exercice: 23

Membres présents: 18 Suffrages exprimés: 22 République Française

Délibération N° 2019-89 Conseil Municipal du 10 Juillet 2019

DATE DE CONVOCATION: 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU -- E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR</u>: G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

<u>CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS</u>: G. MICHELY - P. ORMECHE - E. RAMBEAU - P. FREON - S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : SOUSCRIPTION À L'OPTION « ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES – RGPD – AUPRÈS DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 16

VU l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales,

VU le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016,

VU la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

VU la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale.

VU la délibération N° CA2018-10_R02 du Conseil d'Administration du 15 Octobre 2018 relative à la proposition par l'ATD16 d'une nouvelle mission « Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)» et fixant le barème de cotisation afférent.

VU la délibération N° 2018-64 du 30 mai 2018 désignant l'ATD16 en tant que personne morale déléguée à la protection des données

CONSIDÉRANT l'intérêt de la collectivité pour une telle mission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré PAR 22 VOIX POUR :

✓ DÉCIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'AT16 intitulée « Accompagnement à la mise en œuvre du Règlement Général de Protection des Données (RGPD)» incluant notamment

- La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPO)
- La mise en conformité pluriannuelle de la collectivité au règlement RGPD :
- o l'inventaire des traitements de l'organisation
- o l'identification des données personnelles traitées
- o la réalisation d'Etudes d'Impact sur la Vie Privée
- o la proposition d'un plan d'action
- o la rédaction des registres de traitements
- La sensibilisation des élus et des agents,
- Le rendu de préconisations propres à la sécurité juridique (pré-RGS)
- L'accompagnement méthodologique et juridique dans la réception et le prétraitement des demandes des administrés en la matière
 - ✓ DÉSIGNE l'ATD16, en tant que personne morale, comme étant le Délégué à la Protection des Données de la collectivité
 - ✓ PRÉCISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,
 - ✓ APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

POUR EXTRAIT CONFORME Le signataire Le Maire Jean-Louis LEVESQUE